NATURAMAPORTE

CONTRAT D'ENGAGEMENT VIANDE BOVINE - 2016

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs
- de promouvoir des produits de qualité , de saison, variés, écologiquement équitables et écologiquement sains
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre

Période d'essai : Lors du premier engagement, il est possible de ne s'engager que pour un colis.
Nouvelle adhésion : Un nouvel adhérent peut entrer chaque mois. **L'adhésion de 5€** à l'AMAP est obligatoire, elle concerne l'ensemble des activités.
Résiliation : Toute résiliation reste possible sous certaines conditions, est prévue dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Remplir le contrat en trois exemplaires : un pour vous, un pour les tuteurs de l'AMAP et un pour le producteur

Paysan

EARL Touchet
Brain sur l'Authion
http://fermedefrancois.canalblog.com/

Tuteur (pour envoi des commandes)

Jacques Jottreau
5 rue Camille Sarrasin
49130 Stes Gemmes/Loire
02 41 66 27 75 jottreau.jacques@bbox.fr

Consom'acteur

Adresse

Téléphone portable (*indispensable*)

Courriel

Termes du contrat

Il est proposé : de la viande de boeuf ou de veau de race Limousine produite selon le cahier des charges de l'Agriculture Biologique (N° de certification :AB 2005-3586/54794):

BOEUF		VEAU	
Boeuf : colis entre 10 et 12 kg	12.75€/kg	Veau : colis entre 7 et 8 kg	14,80 €/kg
Boeuf : haché (2 steaks de 125g par barquette)	12.75€/kg		
Boeuf : foie (2 tranches de 100g par sachet)	12.75€/kg	Veau : foie (2 tranches de 100g par sachet)	14,80 €/kg

***Conditionnement**
Le conditionnement est sous vide, étiqueté avec le poids, le nom du morceau et la date de consommation.
***Composition des colis** :

Bœuf : assortiment de morceaux (pot au feu, bourguignon, rôti, beefsteak…)

Veau : assortiment de morceaux (blanquette, rôti, escalope…)

***Conditions** :
Les marchandises seront payées en totalité lors de l'enlèvement du colis.
Le nombre de colis et la fréquence des commandes est libre.
Les barquettes de hachés ne peuvent être prises indépendamment d'un colis de bœuf (avec un maximum de 8 barquettes de boeuf haché par colis).
Un seul chèque à l'ordre du paysan correspondant aux cautions de l'ensemble du contrat sera remis aux tuteurs au moment de l'engagement. Cette caution **ne sera pas encaissée** et sera rendu au moment du paiement du dernier colis commandé. La caution à verser est de : 50 € pour 1 colis, 100 € pour 2 colis ... etc
***Dates de retrait des colis, le vendredi de 17h à 18h au lycée du Fresne.**

	8janvier	4 mars	6 mai	8 juillet	
Colis Boeuf					
Barquette de haché					
Pochette de foie de boeuf					

Colis Veau					
Pochette de foie de veau					

Fait le : / /
Signature du paysan : **Signature du consom'acteur**